

C0241

2 JOURS

PATRIMOINE MAINTENANCE, SÉCURITÉ ET EXPLOITATION DU PATRIMOINE

LES OBLIGATIONS DE SÉCURITÉ ET DE MISE AUX NORMES

PUBLIC

Responsable et collaborateur de la Direction du patrimoine. Responsable technique. Responsable travaux. Responsable sécurité.

OBJECTIFS

- › identifier les principales dispositions réglementaires
- › repérer les obligations en fonction des dates de permis de construire des bâtiments
- › identifier les règles et conditions nécessitant une rétroactivité de mise en œuvre
- › programmer les actions de sécurité selon les urgences.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Exposés pratiques à partir de la présentation de cas et d'exemples concrets.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION


Jimmy CHAUVIN, Consultant-formateur, spécialisé en audit, maintenance et sécurité des bâtiments.

DATES CLASSE VIRTUELLE

5 et 6 juin 2025
20 et 21 novembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?
- Suivez votre module elearning  "La sécurité du patrimoine". (détail p. 35)

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Connaître le vocabulaire et les acteurs de la fonction sécurité**
- **Maîtriser les sources réglementaires et normatives**
- **Savoir quantifier le risque**
- **Comprendre la méthode pour périmétrer et classer les risques des bâtiments à usage d'habitation**
- **Maîtriser les risques sanitaires**
 - › l'amiante
 - › le plomb dans les peintures et le plomb hydrique
 - › le risque de légionnelle
 - › les autres risques sanitaires
- **Focus sur les risques professionnels**
 - › du EvRP
 - › le plan de prévention
 - › la coordination SPS, etc.
- **Maîtriser la réglementation concernant les risques d'incendie**
 - › le classement des bâtiments
 - › les méthodes CIICDVCREM
 - › les conditions d'évacuation et de mise en sécurité
 - › le détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF)
- **Connaître et maîtriser les risques liés aux responsabilités civiles et pénales**
 - › les obligations et responsabilités du chef d'établissement, du PNO, des occupants
 - › les différences entre les risques au civil et au pénal
 - › les modalités de délégation de pouvoir
- **Identifier les obligations liées à la sécurité des équipements techniques**
 - › l'éclairage et la ventilation des locaux
 - › les ascenseurs et montes handicapés
 - › les portes de parking et les portes à effacement
 - › les équipements électriques
 - › les garde-corps, lignes de vie et points d'ancrage
 - › les autres équipements
- **Retour d'expériences : analyse de différents accidents dans les bâtiments avec identification des responsabilités des acteurs.**

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 1500 EUROS - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. victoria.esteban@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr